

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 20 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt juillet, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

**Ouverture de séance** : 20 heures 30

**Etaient présents** : Patrice PHILIPPE, Nicole LABICHE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BOUFLET épouse BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy FABRE épouse LACAILLE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

**Pouvoirs** : Monsieur Jean-Daniel LOMENEDE à Monsieur Stéphane ROUSÉ et Monsieur Fabrice LAGOUANELLE à Monsieur Patrice PHILIPPE.

Monsieur Christophe BILOE est nommé secrétaire de séance.

### **1 Vote du budget primitif de 2020**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2020, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses et recettes pour un montant total de 959 490.15€

Investissement dépenses et recettes pour un montant total de 314 509.06€

### **2 Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS**

Le conseil municipal a accepté la proposition de Monsieur le Maire fixe à 8 le nombre des membres du conseil d'administration.

Soit : 4 élus au sein du conseil municipal de TERRES DE BORD,

4 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

Et du maire de TERRES DE BORD, président de droit

### **3 Election des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale CCAS**

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants : nombre de votants : 19 ; nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu : liste LABICHE Nicole ; ROUSÉ Stéphane ; BAGLAN Claire et AUTECHAUD Fabrice 15 votes

liste DESHAYES Maryannick ; DE LA HAYE Hubert ; SASSINE Marie-Claude et LECOMTE Thierry 4 votes

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité :

LABICHE Nicole

ROUSÉ Stéphane

BAGLAN Claire

DESHAYES Maryannick

Et les 4 membres nommés par le maire pour représenter les différentes associations

Madame Catherine AUBIN pour les handicapés

Monsieur Gérard Désormeaux pour les anciens

Madame Sandrine Jeannot pour l'organisme d'Insertion

Monsieur Mansour Charikh pour l'UDAF

**Séance levée à 21 heures 15**